



Facture d'hôpital 3 ans après, la mutuelle ne veut pas payer

Par Remy

Bonjour,

Ma Mère est décédée il y a 3 ans après une semaine à l'hôpital. Je viens de recevoir, en tant qu'héritier, une facture de 4500? pour ses frais de séjour alors que ma Mère avait une mutuelle.

Le problème c'est que la mutuelle m'a indiqué qu'elle ne rembourserait pas comme cela fait plus de deux ans.

J'ai néanmoins renvoyé l'hôpital vers eux car je ne vois pas pourquoi ce serait à moi de payer cette somme, ils n'avaient qu'à se réveiller avant.

Qu'en pensez vous ? L'hôpital peut il me faire des histoires ?

Par ESP

Bonjour

Lorsqu'un parent décède à l'hôpital, des documents sont remis lors de la sortie du corps.

La prescription en la matière est de 4 ans, mais le délai de prescription des remboursements est de 2 ans.

Par Remy

Bonjour,

à aucun moment il ne m'a été remis une facture, celle ci est la première que je reçois accompagnée d'une lettre me demandant si j'accepte la succession (alors que la succession est close depuis plus de 2 ans)

Par ESP

Il est normal que l'on vous demande si vous acceptez la succession, car ils annuleraient le cas échéant.

Pour le reste, même si aucun document ne vous avait été remis ou envoyé, ils sont dans les délais.

Par Remy

Ils sont dans les délais mais la mutuelle ne rembourse plus au bout de deux ans normalement. Il est hors de question que je paye une somme aussi énorme alors que ma mère a payé une mutuelle toute sa vie...

Par ESP

Bonjour

Alors prenez les devants en voyant un avocat.